

La France et l'islam : Vers un islam français ?

Alain LAUFFENBURGER

La France, vieille terre d'immigration et de métissage, a toujours su intégrer les personnes et les communautés ethniques et religieuses les plus diverses. Or, avec l'implantation, depuis quelques décennies, d'une importante population musulmane, certaines voix s'élèvent affirmant que la religion, la société, la culture islamiques seraient trop différentes pour pouvoir s'intégrer en France. Cette crainte, renforcée par la peur de l'intégrisme islamique, entretient des sentiments xénophobes et racistes et alimente la rhétorique antiimmigration du Front National.

Dans cet article, nous essaierons de faire le point sur cette question en présentant l'histoire et la situation actuelle de l'islam en France et en dégageant des perspectives d'avenir.

Située au carrefour de l'Europe occidentale, la France a été de tout temps une terre d'immigration et de métissage ethnique et culturel. Aux peuples préindoeuropéens (dont les Basques sont les derniers représentants) se sont superposés les Celtes, les Grecs, les Romains, divers peuples germaniques (dont les Francs qui ont donné leur nom à la France), les Huns, des musulmans de diverses ethnies, puis les Anglais. Chacun de ces peuples a laissé son empreinte. On cite souvent les trois sources de la culture européenne (et donc française) : la spiritualité judéo-chrétienne, la philosophie grecque et l'organisation romaine. Mais la réalité, du moins en ce qui concerne la France, est beaucoup plus complexe. N'oublions pas non plus que la France moderne comprend plusieurs ethnies (P. Sérant, 1965 ; G. Héraut, 1963) : les Occitans, les Bretons, les Basques, les Alsaciens, etc., à côté des Franchimans ou Français au sens étroit du terme. Ajoutez à cela une immigration d'origines les plus diverses qui n'a jamais tari (les étrangers forment actuellement 6,8 % de la population de l'Héxagone (B. Etienne, 1989, p.53)) et vous comprendrez que la France est en fait le résultat d'un immense brassage ethnique et culturel au cours des siècles.

La France a toujours eu depuis la Révolution Française une politique très libérale en matière de nationalité et de naturalisation, due à l'ambition universaliste de la République (cf. la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen"). Actuellement, les conditions d'accès à la nationalité française sont variées et combinent le "droit du sang" et le "droit du sol" (B. Etienne, p.301-304 *et al.*) : par filiation, par adoption, par naissance et résidence en France, par naturalisation (après mariage avec un(e)

Français(e) ; après 5 ans de résidence en France). Un étranger résidant en France peut donc aisément acquérir la nationalité française, d'autant plus que la France admet sans réserve la double (ou triple, ...) nationalité : même s'il n'est pas sûr de rester en France, il ne court aucun risque à devenir citoyen français.

Cependant, le prix que doit payer le naturalisé est l'assimilation linguistique et culturelle à sa nouvelle patrie. En effet, depuis la Révolution, la politique de la France face aux immigrés aussi bien que face aux minorités ethniques et religieuses de l'Héxagone a été celle de l'intégration (individuelle) et de l'assimilation selon le principe : tous les droits et toutes les libertés aux individus, mais rien aux communautés ethniques ou religieuses en tant que telles. Ainsi, depuis cette époque, la France a poursuivi une politique d'assimilation linguistique de ses minorités ethniques : l'école et l'administration étaient exclusivement françaises, mais les Français gardaient la pleine liberté d'utiliser la langue de leur choix dans leur sphère privée. En matière religieuse, les lois laïques de 1905 ont aboli le Concordat de 1801 entre le pape Pie VII et Napoléon Bonaparte et introduit une stricte séparation de l'Église et de l'État selon le même principe : les individus gardent la pleine liberté d'exercer la religion de leur choix, ou de ne pas avoir de religion, mais la religion est une affaire strictement personnelle.

Il nous faut remarquer ici que la tradition anglo-saxonne est différente en la matière. Les États anglo-saxons, en particulier les États-Unis et la Grande-Bretagne, recherchent plutôt l'insertion des communautés immigrées, des minorités ethniques et/ou religieuses, qui maintiennent une vie communautaire culturelle et linguistique plus ou moins autonome tout en s'insérant dans la vie nationale. Il est donc important de bien distinguer ces différents concepts : l'insertion (communautaire), l'intégration (individuelle) et l'assimilation. Alors que dans les deux premiers cas, la communauté ou l'individu conservent leur identité ethnique, religieuse, culturelle et linguistique tout en participant plus ou moins pleinement à la vie nationale et à la culture majoritaire, dans le troisième cas, il y a abandon de l'identité ethnique d'origine et son remplacement par celle de la (nouvelle) patrie. La France, monarchique ou républicaine, dans sa recherche d'unité (la "République une et indivisible"), a de tous temps eu beaucoup de mal à admettre ses minorités ethniques ou religieuses, refusant le modèle d'insertion et recherchant leur intégration voire leur assimilation. Cela a été longtemps vrai pour les minorités religieuses : persécution des protestants, conquête de La Rochelle et des autres places fortes des protestants, révocation de l'Édit de Nantes ; émancipation individuelle, mais non communautaire, des juifs seulement à la Révolution française, affaire Dreyfus ; et nous verrons qu'aujourd'hui encore l'islam a du mal à être pleinement reconnu comme nouvelle religion française. Cela est aussi vrai pour les minorités ethniques : jusqu'à nos jours, la France n'a pas totalement renoncé à assimiler ses minorités, aussi bien nationales qu'immigrées (P. Sérant), malgré un certain progrès (H. Jordan, 1984). C'est pourquoi Bruno Etienne parle de "la France césaro-papiste" (B. Etienne, p.19 sq), ce qui

n'est, selon lui, qu'en apparence contradiction avec l'insistance sur le principe de laïcité. Il faut également remarquer que l'universalisme proclamé par la Révolution française a été utilisé abusivement comme justification idéologique d'une politique d'assimilation linguistique puisque le français avait été proclamé la "langue universelle".

Venons en à l'islam. Cette religion est née, comme chacun sait, au septième siècle de notre ère sur la péninsule arabique. Son fondateur est le Prophète Muhammad qui reçut de Dieu le Coran ("qur'ân" en arabe), le livre sacré de l'islam ("islâm"). L'islam est un monothéisme strict très proche, sous bien des aspects, des deux autres grandes religions monothéistes : le judaïsme et le christianisme. Il faut insister sur ce point pour dissiper un malentendu très répandu selon lequel l'islam serait une religion étrange, asiatique et incompatible avec la civilisation occidentale. En effet, l'islam partage avec ces deux autres religions la plus grande partie des concepts fondamentaux et des valeurs, de l'histoire sainte, de la conception de la vie et de l'eschatologie (M. Arkoun, 1989 ; J. Bouman *et al.*, 1983 ; Vatican II, p.551). Il croit en un Dieu unique ("allâh" signifie en arabe "le dieu") créateur de l'univers, de la terre, des plantes et de toutes les créatures qui s'y trouvent, y compris l'être humain (Adam et Eve). Celui-ci doit se soumettre à la volonté divine ("islâm" signifie "soumission" ; musulman, "muslim" en arabe, signifie "soumis") et suivre de son mieux les commandements de Dieu en faisant le bien et en évitant le mal : les cinq obligations canoniques appelées "piliers" de l'islam sont la profession de foi monothéiste, la prière cinq fois par jour, le jeûne annuel pendant le mois lunaire de "ramadân", la dîme ou aumône pour les pauvres et le pèlerinage à La Mecque au moins une fois dans sa vie si possible ; de plus, un musulman doit respecter ses parents et leur obéir, il doit être honnête, c'est-à-dire qu'il ne doit ni voler, ni tromper, ni mentir, ni commettre d'adultère ou d'actes impurs, il doit s'abstenir de viande de porc et de viande d'animaux non égorgés rituellement et vidés de leur sang (comme pour les juifs), il ne doit pas être ivre, il ne doit pas tuer sauf en cas de légitime défense et en particulier pour défendre l'islam (il faut remarquer que ni les juifs ni les chrétiens n'ont non plus appliqué strictement l'interdiction biblique de tuer). Les musulmans révèrent Abraham, Moïse et Jésus comme des messagers (des "prophètes") de Dieu auprès des hommes et admettent la naissance virginale de Jésus, mais ils refusent de considérer que Jésus est Dieu ou le fils de Dieu et reprochent aux Chrétiens de retomber dans le polythéisme et l'anthropomorphisme en ce faisant. Ils voient en Muhammad le successeur de Jésus, le "sceau des prophètes", et reprochent aux Chrétiens de ne pas reconnaître Muhammad comme eux-mêmes reconnaissent Jésus. Le judaïsme, quant à lui, ne reconnaît ni Jésus ni Muhammad comme des envoyés de Dieu. Par contre, les trois grandes religions monothéistes se retrouvent sur les questions touchant à l'eschatologie puisqu'elles croient à la fin du monde, à la résurrection des morts, au jugement dernier, à la damnation éternelle des méchants qui iront en enfer et au salut des bons qui, grâce à l'infinie miséricorde de Dieu, seront sauvés et iront au paradis pour une vie éternelle de

bonheur suprême. Il est vrai que certains ne manquent pas d'affirmer que l'islam et le christianisme diffèrent sur l'essentiel, c'est-à-dire sur Muhammad et sur Jésus, mais n'est-ce pas une vue extrémiste et intolérante si l'on considère tout ce que ces religions ont en commun, et en particulier leur foi monothéiste ? De nombreux auteurs soulignent en effet cet héritage commun du christianisme et de l'islam, comme par exemple le chrétien libanais Abel Th. Khoury : "Dabei wird, bei aller Unterschiedlichkeit, ein überraschendes Maß von Gemeinsamkeit zwischen islamischer und christlicher Überlieferung sichtbar." (A.T. Khoury, 1980, p. 2) ; et ils insistent sur la possibilité et la nécessité d'un dialogue constructif entre chrétiens et musulmans (*ibid* ., p.120 sq. ; J. Bouman *et al.* ; Vatian II, p. 551).

Et pourtant, les relations entre l'islam et la chrétienté ont été souvent, mais pas toujours, conflictuelles, ce qui n'est certes pas tellement étonnant quand on sait que même les chrétiens entre eux et les musulmans entre eux se sont guerroyés et entretués au cours des siècles. On sait que, peu de temps après la mort du Prophète, l'islam a commencé une expansion fulgurante : en moins d'un siècle, les armées musulmanes ont conquis et soumis tout le Moyen-Orient, la Perse, l'Afrique du Nord, l'Espagne et une partie de la France. Au début du VIIIème siècle, les musulmans, venant d'Espagne, se lançaient à la conquête de la France, occupaient une partie du Midi, prenant Narbonne en 716, puis Carcassonne et Nîmes, puis remontaient la vallée du Rhône et prenaient Lyon. Ils ne s'arrêtèrent qu'en Bourgogne. De l'autre côté, ils contournèrent le Massif Central par l'ouest et montèrent jusqu'au nord de Poitiers où leur expansion fut finalement arrêtée en 732, exactement cent ans après la mort de Muhammad, par l'armée de Charles Martel. Cette date et les circonstances exactes de cette bataille sont incertaines, tant les mythes se sont mêlés à l'historiographie, mais nous savons que les musulmans, arrêtés mais non repoussés au-delà des Pyrénées, restèrent sur place et s'installèrent sur un territoire en forme de U autour du Massif Central allant du nord de la Loire à l'ouest, en passant par l'Aquitaine, le Midi de la France, en particulier dans le massif des Maures et en Avignon, et en remontant à l'est la vallée du Rhône jusqu'en Bourgogne. Puis, au début du IXème siècle, des expéditions maritimes musulmanes attaquent Marseille et Nice et installent des ports fixes en Camargue et sur la côte varoise. De là, ils montent, au début du Xème siècle, jusqu'à Sisteron et Embrun. Plus tard, au XVIème siècle, Henri IV accueille en France 150 000 musulmans chassés d'Espagne dont une bonne partie s'installe définitivement dans le Sud de la France. En tout, selon Bruno Etienne (p. 143), plusieurs centaines de milliers de musulmans, arrivés par vagues successives, se seraient installés en France au cours des siècles (mise à part l'époque moderne), ce qui lui paraît une bien plus grande proportion qu'aujourd'hui vue la démographie de l'époque. Fait imporant, ils se sont si totalement assimilés, y compris religieusement, que seule de nos jours une étude étymologique très poussée des noms de famille permet parfois de retrouver une origine musulmane. A ce propos, il serait intéressant de savoir quand et comment s'est produit

le changement de religion (nous n'avons trouvé aucune documentation à ce sujet). Toujours est-il que le fait que les musulmans se soient si bien assimilés montre bien, selon Bruno Etienne, l'absurdité de l'affirmation selon laquelle l'islam serait irréductible à la société occidentale et les musulmans seraient inassimilables. Il faut également souligner ici l'important apport musulman à la civilisation et la culture françaises dans des domaines aussi variés que la médecine, les arts, le travail du cuir et de l'acier, l'agriculture (l'irrigation), la philosophie et la poésie (occitane), soit directement grâce aux populations musulmanes fixées en France, soit par le commerce avec l'Orient, soit par les Français qui allèrent étudier à Cordoue pendant tout le Moyen-Age (B. Etienne, p.140-143). Cet étonnant chapitre de l'histoire de France, occulté par l'histoire telle qu'on l'apprend à l'école, est inconnu de la plupart des Français. Un chapitre plus connu certes, mais mal connu, des rapports entre l'Orient musulman et l'Occident chrétien est celui des croisades qui se succédèrent tout au long du Moyen-Age. Il serait grand temps, nous semble-t-il, qu'un large public prenne enfin conscience de l'intensité et de la richesse des relations entre la chrétienté et l'islam.

Ces relations furent également riches de rencontres en terre d'islam même. Déjà, les Carolingiens avaient établi des relations diplomatiques avec le Calife de Bagdad. Nous avons mentionné les croisades ; elles furent nombreuses et aboutirent parfois à l'établissement de royaumes chrétiens au Moyen-Orient, les "royaumes francs", qui s'y maintinrent longtemps et entrèrent en relations étroites avec le monde de l'islam. Plus tard, à la fin du XVIIIème siècle, eut lieu la campagne d'Egypte de Napoléon Bonaparte (son armée était accompagnée d'une équipe de savants), véritable choc de la rencontre de l'islam avec la modernité (J.-C. Barreau, 1991, p.88-91).

Puis, à partir de 1827, la France entreprit la colonisation des pays musulmans de l'Afrique du Nord, puis de l'Afrique Subsaharienne très majoritairement musulmane. S'assujettissant ainsi cette partie importante du monde musulman qu'est le Maghreb ("maghrib" signifie en arabe "occident" et désigne la partie ouest du monde arabe) et l'Afrique subsaharienne, la France tissait définitivement avec l'islam des liens étroits, renforcés encore par son mandat au Liban et en Syrie entre les deux guerres mondiales. A partir de cette époque, la France se considéra même de plus en plus comme une puissance musulmane, comme en témoigne la politique musulmane de la France et la construction de la Grande Mosquée et du Centre Islamique de Paris, inaugurés en 1926. Lors de la cérémonie marquant le début des travaux en 1922, le Maréchal Lyautey avait prononcé ces belles paroles pleines de tolérance et de bon sens :

"Quand s'érigera le minaret que vous allez construire, il ne montera vers le beau ciel de l'Ile-de-France qu'une prière de plus dont les tours catholiques de Notre-Dame ne seront point jalouses." (G. Keppel, 1991, p.71)

La diplomatie française se tourna alors de plus en plus vers le monde musulman qu'elle chercha à se concilier. Les liens politiques, économiques et commerciaux se

multiplièrent et s'intensifièrent. Les études orientalistes et l'islamologie prirent leur essor dans les universités de métropole, d'Afrique et du Proche-Orient. Les pays musulmans prirent une part active à la défense de la France lors des deux guerres mondiales et de nombreux soldats musulmans moururent au front comme en témoignent les innombrables tombes musulmanes dans les cimetières militaires.

Un autre fait important et lourd de conséquences sont les déplacements de population qui commencèrent à l'époque de la colonisation. D'une part, une importante population originaire de France métropolitaine et d'autres pays européens (surtout d'Espagne et de d'Italie) se fixe dans les quatre pays du Maghreb colonisés par la France : surtout en Algérie, mais aussi en Tunisie et au Maroc (moins en Afrique subsaharienne). Il s'agissait de personnes de toutes les origines sociales et professionnelles : agriculteurs, artisans, commerçants, industriels, enseignants, administrateurs et autres fonctionnaires, professions libérales, artistes, religieux ; hommes, femmes et enfants.

En Algérie, la population européenne atteignait avant l'indépendance un million de personnes, soit un dixième de la population de l'époque. L'influence française et européenne se fit sentir dans tous les domaines et marqua durablement le pays. Il y eut bien sûr des échanges de toutes sortes entre les communautés, mais il faut remarquer qu'une discrimination de la population autochtone par rapport aux colons marqua cruellement les limites d'une politique musulmane qui se voulait émancipatrice. La justification idéologique de la colonisation n'était-elle pas d'apporter aux autochtones la civilisation moderne et les valeurs de la Révolution française et universelle : la liberté, l'égalité et la fraternité ? En fait, bien que l'Algérie fut déclarée politiquement et juridiquement territoire français (et non pas colonie), seuls les juifs installés en Algérie avant l'arrivée des Français et les immigrants européens obtinrent la nationalité française. Les musulmans, eux, avaient le choix entre deux status juridiques : le code civil français ou le droit coranique. Seuls ceux qui choisissaient d'être de droit civil avaient accès à la fonction publique, qu'ils aient obtenu la nationalité française (ce qui était rare) ou non. Les autres, ceux de droit coranique (l'immense majorité), en étaient exclus et étaient défavorisés dans tous les domaines : économique, social, politique,... Il va sans dire que cette scandaleuse discrimination d'une partie de la population juridiquement française sur la seule base religieuse était une gifle à tous les beaux et généreux principes qui étaient la base idéologique même de la société et de la civilisation françaises. Les maladroites tentatives de justification idéologique du genre "Quand nous les aurons amenés à notre niveau de développement, ils pourront jouir de tous les droits qui leur sont dus." ne pouvaient masquer cette criante injustice, et la politique musulmane de la France en perdit sa crédibilité aux yeux des musulmans du monde entier et tout d'abord des victimes mêmes de ce système, les musulmans algériens, mais aussi de beaucoup de Français et de bien d'autres. Ce système honteux, qui restera pour toujours marqué dans la mémoire des Algériens et des musulmans, ne pouvait que mener à la révolte des musulmans algériens,

à la guerre d'Algérie avec son cortège de malheurs et d'horreurs, et finalement à l'indépendance de l'Algérie.

L'histoire fut moins dramatique en Tunisie et au Maroc qui étaient des protectorats français et n'avaient pas été annexés à la France, et dans les colonies françaises subsahariennes, mais le même type de discriminations a été le lot de tous les musulmans du Maghreb et d'Afrique et a entaché durablement les relations entre la France et l'islam.

De cette même époque coloniale date aussi un mouvement migratoire en sens inverse : du Maghreb et des colonies vers la métropole. L'industrie française en plein essor manquait de main-d'œuvre et fit venir des travailleurs, surtout d'Afrique du Nord. C'était des hommes qui venaient travailler en métropole en laissant au pays leur famille à laquelle ils envoyaient régulièrement des mandats et qu'ils ne revoyaient que pendant les congés payés. D'année en année, cette situation, qui devait être provisoire, finit par devenir permanente, et les hommes, une fois bien installés, firent suivre leur famille (souvent nombreuse) qui s'installa avec eux en France, de sorte que la communauté musulmane de France métropolitaine s'élargit de plus en plus.

Ainsi, au cours des siècles, se tissèrent des liens étroits entre la France et le monde musulman. Ils s'intensifièrent particulièrement à l'époque du colonialisme et atteignirent un paroxysme conflictuel avec la guerre d'Algérie. La décolonisation, qui se termina en 1962 avec l'indépendance de l'Algérie, ne mit pas fin, loin de là, à ces rapports étroits, mais leur conféra une qualité nouvelle. Une grande partie des populations européennes installées dans les pays musulmans nouvellement indépendants dut quitter ces pays et fut rapatriée en France métropolitaine (un million de "pieds-noirs" rapatriés d'Algérie ; une minorité préféra émigrer vers d'autres pays), mais inversement les populations musulmanes installées en France métropolitaine y restèrent pour la plupart, et même le flux migratoire vers la France continua.

Depuis, malgré quelques retours au pays et en dépit de la crise économique, la tendance générale est à la sédentarisation et à l'installation définitive en France de ces populations qui abandonnent petit à petit leur rêve d'un retour au pays, "le mythe du retour au pays" (G. Kepel, p.11). Surtout les jeunes, dont beaucoup sont nés en France et y ont été scolarisés, sont très assimilés, en particulier linguistiquement, et nombreux sont ceux qui ont la nationalité française (toute personne née en France et qui y a vécu les cinq dernières années avant sa majorité est automatiquement française ; dans les autres cas, la naturalisation est facile à obtenir). La nostalgie du pays d'origine reste parfois vive, et les vacances sont souvent passées au pays, mais les tentatives de réinstallation au pays d'origine se soldent souvent par un échec.

Qui sont donc aujourd'hui les musulmans de France et combien sont-ils au juste ? En fait, il est difficile de répondre précisément à cette question, car les recensements de la population de France ne comportent pas de questions concernant la religion, considérée comme une affaire strictement personnelle ; par contre, ils comportent des questions

portant sur la nationalité, la langue parlée en famille, etc. Il nous faut donc, pour répondre à cette question, avoir recours à des estimations se basant sur ces autres informations :

“Le recensement, on le sait, ne comporte aucune question d’ordre confessionnel. On considère portant d’habitude que les étrangers originaires d’Afrique du Nord, du bassin du fleuve Sénégal, de Turquie et de quelques autres pays sont, dans l’ensemble, “musulmans”. Le nombre de ces étrangers “musulmans”, toutes nationalités confondues et en tenant compte des immigrés clandestins, oscillerait entre 1 800 000 et 2 000 000. A cela s’ajoute la communauté des harkis et de leurs descendants - qui sont de nationalité française -, estimée à 350 000 ou 400 000 personnes, ainsi qu’une quantité inconnue de jeunes nés en France de parents algériens (selon le code de la nationalité, ceux-ci sont français en vertu du “double droit du sol” - étant nés en France de parents qui étaient eux-mêmes nés sur le territoire de l’Algérie alors française), d’étrangers “musulmans” naturalisés et de Français “de souche” convertis à l’islam. Le total de ces approximations et de ces ignorances laisse à penser que 2 500 000 à 3 000 000 de “musulmans” au sens large résideraient aujourd’hui en France.” (G. Kepel, p.12 sq) (pour l’explication de l’utilisation des guillemets dans “musulmas”, voir plus loin)

Les harkis sont les Algériens qui, pendant la guerre d’Algérie, avaient combattu avec l’armée française pour l’Algérie française contre les nationalistes algériens indépendantistes. Ceux d’entre eux qui, au moment de l’indépendance, purent quitter l’Algérie à temps et être rapatriés en France métropolitaine s’y installèrent définitivement ; les autres, considérés comme des traîtres par leurs compatriotes, furent le plus souvent victimes de représailles. D’autres estimations évaluent la communauté harki à 500 000 personnes (revue “Le Nouvel Observateur”, 19-25 juin 1987, p. 36).

Quant au nombre exact de ressortissants étrangers vivant en France et leur répartition par nationalités,

“le recensement de 1982 est la seule base sérieuse de départ, qui doit être actualisée puisque l’immigration et le regroupement familial se sont poursuivis depuis cette date”. (B. Etienne, p. 80)

Selon le recensement de mars 1982, 3 680 100 étrangers vivaient à ce moment en France, dont

“approximativement 800 000 Algériens, 450 000 Marocains, 190 000 Tunisiens, 125 000 Turcs. En 1982, 43 % des étrangers sont africains (et, pour les 9/10e d’entre eux, maghrébins) et 48 % européens (contre 61 % en 1975 et 72 % en 1968).” (G. Kepel, p.12)

Il faut ajouter à cela une proportion non déterminée des quelque 150 000 ressortissants de pays d’Afrique noire (qui se répartissent entre musulmans, chrétiens et animistes), les “musulmans” originaires d’autres pays (Yougoslavie, Pakistan, Inde, Bangladesh, Indonésie, Malaisie, etc.) et les clandestins dont le nombre est évidemment très difficile à estimer. (B. Etienne, p.80 sq)

La difficulté des estimations est illustrée par un autre chiffre, donné par le ministère

de l'Intérieur en janvier 1982 (seulement deux mois avant le recensement) : 4 223 928 étrangers vivaient à ce moment en France !

“La différence entre ces chiffres tient à ce qui le ministère de l'Intérieur comptabilise les titres de séjour en cours de validité qu'il a délivrés, mais ne recense systématiquement ni les départs ni les enfants d'étrangers nés en France qui ne lui sont pas déclarés. Le recensement, quant à lui, a une nature déclarative : une partie de la population étrangère - la plus défavorisée - y échappe, volontairement ou non. Par ailleurs, un certain nombre de jeunes nés en France s'identifient alternativement comme “étrangers” ou “Français” selon des critères subjectifs et variables.” (G. Kepel, p.12)

Le nombre de Français “de souche” convertis ou enfants de convertis à l'islam est encore plus difficile à estimer. Gilles Kepel l'estime, “pour avoir fréquenté pendant quelques années le monde de l'islam en France” et selon son “propre sentiment, qui reste à vérifier”, à 30 000 à 40 000 personnes, mais il note lui-même que

“les organismes qui s'adonnent au prosélytisme musulman (comme ceux qui leur prêtent en l'occurrence une oreille complaisante afin de mieux dénoncer le “péril islamique”) n'hésitent pas à décupler ces chiffres.” (G. Kepel, p. 329)

Les convertis à l'islam sont des Français de tous âges et de toutes origines sociales ou régionales. Parmi eux se trouvent des personnes aussi illustres que le philosophe Roger Garaudy et le danseur et chorégraphe Maurice Béjart. Des conversions eurent lieu à partir du XIX^{ème} siècle, mais c'est surtout après mai 1968 que le mouvement prit de l'ampleur (G. Kepel, p. 354).

Nous voyons les difficultés que présente l'estimation du nombre de musulmans vivant en France. Mais il y a un autre problème. En effet :

“A l'imprécision des chiffres s'ajoute l'imprécision de la définition des “musulmans” en question. Rien n'autorise en effet à considérer comme telle une personne qui n'en aura pas fait expressément déclaration. Et il semble aussi contestable, dans la tradition intellectuelle de la France laïque, de qualifier uniment de “musulmans” les quelque 800 000 ressortissants algériens présents dans l'Hexagone que ce le serait de tenir l'ensemble des Français pour catholiques.” Eussent-ils été baptisés, ces derniers peuvent à leur guise cesser de croire, interdire à l'église de les compter parmi ses ouailles et de parler en leur nom. En droit, il en va ainsi, et rien ne contraint un Marocain ou un Turc immigré à quelque appartenance confessionnelle s'il ne le souhaite pas.” (G. Kepel, p. 13)

Nous pouvons donc dire que, sauf dans le cas des convertis, les chiffres avancés indiquent globalement une appartenance ethnique et culturelle au monde musulman, et non nécessairement une appartenance religieuse au sens strict du terme. Pour plus de clarté, nous placerons dans la suite de cet exposé le mot “musulman” entre guillemets lorsqu'il sera employé au sens large ethnico-culturel, et nous emploierons le terme de musulman sans guillemets lorsque nous l'entendrons dans un sens strictement religieux.

En effet, les deux termes sont loin d'être identiques, car le degré de pratique de la religion varie beaucoup selon les individus, les groupes nationaux et sociaux, les tranches

d'âge, et selon les époques. Les convertis peuvent être dans l'ensemble considérés comme pratiquants puisque leur "entrée en islam" repose sur une décision personnelle, mais dans le cas des hommes qui se convertissent pour épouser une musulmane (la religion interdit à une musulmane d'épouser un non-musulman, alors qu'à l'inverse un musulman peut épouser une juive ou une chrétienne), il n'y a pas de garantie quant à la sincérité de la conversion. Tous les autres "musulmans" le sont par filiation, car pour l'islam quiconque a un père musulman est musulman et ne peut quitter sa religion (la loi coranique punit de mort l'apostat), mais ils ne sont pas nécessairement pratiquants, ni même croyants.

De fait, parmi les "musulmans" de France, les musulmans pratiquants étaient jusqu'aux années soixante-dix nettement minoritaires. La majorité d'entre eux ne faisaient pas les cinq prières quotidiennes, n'allaient pas à la mosquée et ne suivaient pas les autres préceptes de l'islam ; ils buvaient de l'alcool (l'alcoolisme n'est pas rare) et mangeaient de la viande non "halal" et parfois même du porc (pour que la viande soit "halal", l'animal doit être égorgé et vidé de son sang selon une procédure rituelle). En particulier, les jeunes de la deuxième génération étaient, de l'avis général, perdus pour la religion. Cette désislamisation, qui n'était pas le propre de la France mais était également très répandue dans les pays d'origine, allait de pair avec la déchristianisation de la France et lui était un phénomène apparenté. Les jeunes beurs ("beur" signifie arabe en argot verlan) considéraient comme désuète la foi de leurs parents et en avaient même souvent plutôt honte ; socialisés dans leur quartier et à l'école avec leurs camarades français, ils s'organisaient dans la lutte pour la justice sociale et contre la racisme : SOS Racisme, la "marche des beurs", "Touche pas à mon pote". Leurs aînés, eux, vivaient une vie plus au moins communautaire dans leur quartier ou leur foyer et s'organisaient au travail dans les syndicats, en particulier à la CGT. L'intégration des immigrés suivait le "schéma classique" des années trente, celui de "s'allier à une France contre une autre" (G. Kepel, p.12-14).

Mais, à partir du milieu des années soixante-dix, nous assistons de plus en plus parmi les "musulmans" de France à "un mouvement de réislamisation" (G. Kepel, 1991, p.353). La grande grève des loyers à la SONACOTRA (Société nationale pour la construction de logements pour les travailleurs, principal organisme gestionnaire de foyers pour les travailleurs immigrés) entre 1975 et 1978, pourtant encore très gauchissante, aboutit entre autres choses à la création dans la plupart des foyers de salles de prières, "occasionnant le premier "boom" des lieux de culte musulman en France" (G. Kepel, p.16). Partout, la demande d'islam se fait de plus en plus forte : créations de salles de prière, mosquées et centres islamiques ; multiplication des associations islamiques ; militantisme de "Foi et Pratique" et d'autres groupes missionnaires ; revendications religieuses. Avec la crise économique et le chômage, l'insécurité grandissante et la fin des illusions sur le paradis occidental et la modernité, de plus en plus de "musulmans" de tous âges et en particulier de jeunes retrouvent la religion de leurs pères, ce qui ne va pas toujours sans conflit. Les

demandes de construction de mosquée, soutenues financièrement par les pays d'origine ou d'autres pays musulmans, se heurtent régulièrement à l'opposition de riverains et autres citoyens alarmés par la montée de l'islamisme et de l'intégrisme en France et de part le monde, la révolution iranienne, les prises d'otages au Liban, les attentats en France, et des déclarations tapageuses comme celle de Hussein Moussawi, chef du Hezbollah d'Amal Islamique, au "Matin de Paris" du 11 septembre 1986 :

"Dans vingt ans, c'est sûr, la France sera une république islamique." (B. Etienne, p. 204)

Alors que Jean-Marie Le Pen dénonce, aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc, les dangers qui menacent la Patrie et que le Front National progresse d'élection en élection, l'opinion publique s'inquiète de la remise en question de la laïcité par des revendications religieuses, par exemple contre la mixité à l'école (G. Kepel, p. 280), ou par les manifestations anti-Rushdie. L'affaire des foulards en 1989 émeut la France : faut-il, au nom de la laïcité, interdire, comme l'a fait un directeur d'école, le port du "tchador" par des élèves musulmanes, ou bien faut-il le permettre au nom de la liberté religieuse ? (Le Nouvel Observateur, 26 oct.-1er nov. 1989, p. 32-40 ; J.-C. Barreau, p. 132)

Face à ces résistances, l'islam s'affirme, s'organise et s'enracine de plus en plus en France, dans plus de mille lieux de culte et centres culturels islamiques et plus de 250 associations musulmanes, un islam d'une grande diversité ethnique, théologique et idéologique, sociale et politique (G. Kepel, p. 61-121 et p. 362). En effet, il n'y a ni église ni prêtres en islam, car chaque musulman est en rapport direct avec Dieu et étudie et interprète librement les écritures saintes. Le manque d'organisation unitaire pose un problème aux autorités qui souhaiteraient avoir un interlocuteur représentatif de l'ensemble des musulmans à qui s'adresser et avec qui négocier. De nombreux musulmans et plusieurs auteurs et personnalités appellent de leurs vœux "la création d'une instance musulmane en France qui puisse représenter les fidèles auprès des pouvoirs publics et, complémentaiement, contrôler la communauté afin d'éviter débordements et troubles" (G. Kepel, 1991, p. 381), et Bruno Etienne va jusqu'à proposer "la constitution d'une Eglise musulmane" (L'Express, 19 mai 1989, p. 43).

Indépendamment de toute considération d'ordre théologique, il paraît incontestable que le retour à l'islam joue un rôle important dans la stabilisation sociale et identitaire "d'une jeunesse sinistrée qui considère qu'elle n'a plus rien à perdre et qui voit, à tort ou à raison, dans l'"occident" haï et opulent la cause de tous ses maux" (G. Kepel, p. 380). Nous ne citerons en exemple que la cas de la ville de Givors relevé par le quotidien "Libération" dans un dossier consacré à l'islam en France publié le 6 juin 1985. L'un des articles, titré "La résurrection religieuse des loubards beurs de Givors", relate "l'hallucinante conversion à l'islam de cette jeunesse désœuvrée, pré- ou déjà délinquante, avec ce qui s'en est suivi : le changement de style de vie, l'abandon des bagarres, de la drogue et de l'alcool." (*ibid.*, p. 368) L'hebdomadaire catholique "Témoignage chrétien" du 6 janvier 1986 voit dans cette expérience de retour à la foi des jeunes musulmans de

Givors un “exemple national” (*ibid.*, p. 368). Voici bien un fait qui devrait faire réfléchir les Français angoissés, à juste titre, par l’insécurité et la délinquance quand ils s’opposent à la construction d’une mosquée ou d’un centre islamique.

Nous avons vu que rien a priori ne devrait empêcher la communauté “musulmane” de France de s’intégrer pleinement à la communauté nationale comme l’ont fait avant eux tous les immigrants de toutes les époques. Et rien n’empêche intrinsèquement l’islam, grande religion monothéiste universelle dont les sources et les valeurs sont fondamentalement les mêmes que celles du judaïsme et du christianisme, de devenir une religion vraiment française. Les deux sont d’ailleurs liés puisque “l’affirmation de l’appartenance à l’islam est, pour un certain nombre de musulmans, un mode de sédentarisation dans la société française” (G. Kepel, p. 14) et que “la volonté d’affirmation d’une identité islamique [est] une voie d’accès à la société française” (*ibid.*, p. 50). Pour mener à bien cette double tâche, il faut que les musulmans apprennent à vivre dans une société où ils ne sont pas majoritaires, situation non prévue par la religion et la tradition, car :

“La charia ne veut connaître qu’un seul type de situation : celle dans laquelle le musulman est naturellement le maître de la cité et y fait régner sa loi (islamique). La soumission à une autorité impie n’est pas envisagée.” (J.-C. Barreau, p. 92) (La charia, “char’*ā*” en arabe, est le droit islamique)

Plusieurs auteurs, musulmans ou non, insistent sur la nécessité pour l’islam de se redéfinir par rapport à cette situation nouvelle et de reprendre en recherche théologique l’effort intellectuel, l’“*ijtihād*”, qui était si vivant à l’âge d’or de l’islam, avant sa sclérose qui a commencé vers le X^{ème} siècle (M. Arkoun, p. 125). Face aux défis de la société moderne laïque, l’islam doit se séculariser (B. Tibi, 1981, p. 160) et se moderniser (J.-C. Barreau, p. 119), ce qui est une “chance pour l’islam” (P.P. Kaltenbach : La France, une chance pour l’islam. Le Félin. In : *ibid.*, p. 129) :

“Sous la pression de cette républicaine nécessité, à condition qu’elle soit assurée qu’elle dure, nous verrions les docteurs de la loi musulmane renouer, pour le plus grand bien de l’islam, avec la tradition, interrompue depuis mille ans, mais toujours théoriquement possible, de l’“interprétation musulmane” ; réinterprétation qu’appelle de ses vœux le plus islamophile de nos orientalistes, le grand Jacques Berque lui-même ! Les docteurs trouveraient alors, c’est leur travail et pas le nôtre, des justifications théologiques à l’abandon du voile, à l’obligation de la monogamie, à la laïcité de l’Etat.” (J.-C. Barreau, p. 133)

En effet, “le “ralliement” au monde moderne [est] la seule voie possible pour les musulmans” (J.-C. Barreau, p. 134). Certains musulmans voient même la France devenir une nouvelle Andalousie, le berceau pluraliste d’une renaissance de l’islam ; ainsi Mohammed Fayçal el-Karoui qui travaille à la création de l’institut de théologie islamique de Paris : “J’en suis sûr, les musulmans du monde entier viendront se retrouver ici dans un islam ressourcé, éclairé par la connaissance.” (L’Express, 19 mai 1989, p. 38)

Face aux dangers de la tentation du repli sur soi et de la marche en arrière vers un

paradis perdu, l'islam doit courageusement faire face à l'avenir et aller résolument de l'avant : "Un islam de progrès est la seule réponse sérieuse à Khomeini" dit Jacques Berque (*ibid.*, p. 34). Car "il faut absolument sortir des intégrismes. Les intégrismes n'ont que l'apparence de la vie. Ce sont en réalité des symptômes de mort. L'intégrisme est tétanisation, rigidité cadavérique. Une religion vraiment vivante évolue et s'adapte." (J.-C. Barreau, p. 126)

Alors, au prix de cet effort sur soi-même, l'islam pourra non seulement trouver une nouvelle jeunesse et changer l'"ère du soupçon" en une "ère de confiance" mutuelle (G. Kepel, p. 380), mais aussi apporter sa contribution au renouveau spirituel de la France et de l'Europe, car :

"Au fond, l'avenir est conditionné par un double ralliement planétaire et symétrique. Celui de la religion, dont l'islam est actuellement la plus forte manifestation, à la démocratie moderne ; celui du monde moderne à ce qu'il y a d'essentiel dans la foi !" (J.-C. Barreau, p. 135)

C'est pourquoi, face aux préjugés réciproques et aux angoisses, nous pouvons affirmer avec Bruno Etienne : "L'islam est une chance pour la France ; la France est une chance pour l'islam." (B. Etienne, p. 250)

Référence

- ARKOUN, Mohammed, *Ouvertures sur l'islam*, Jacques Grancher, Paris 1989.
- BARREAU, Jean-Claude, *De l'islam en général et du monde moderne en particulier*, Le Pré aux Clercs, Belfond, 1991.
- CAHEN, Claude, *Der Islam I : Vom Ursprung bis zu den Anfängen des Osmanenreiches*, Fischer Weltgeschichte Band 14, Fischer Taschenbuchverlag, Frankfurt am Main 1968.
- CHARLES, Raymond, *Le droit musulman*, Que sais-je ? Presses Universitaires de France, 1979.
- ETIENNE, Bruno, *La France et l'islam*, Hachette, 1989.
- GIORDAN, Henri et Rossana VACCARO, *Par les langues de France*, CNRS, 1984.
- GRUNEBaum, G. E. von (Réd.), *Der Islam II : Die islamischen Reiche nach dem Fall von Konstantinopel*, Fischer Weltgeschichte Band 15, Fischer Taschenbuchverlag, Frankfurt am Main 1971.
- HERAUD, Guy, *L'Europe des ethnies*, Presses d'Europe, Paris 1963.
- KEPEL, Gilles, *Les banlieues de l'Islam*, Points Actuels, Seuil, 1991.
- KHOURY, Adel Th., *Begegnung mit dem Islam : Eine Einführung*, Herderbücherei, Freiburg im Breisgau 1980.
- Le Coran*, Introduction, traduction et notes par D. Masson, Gallimard, 1967.
- MARI, Jean-Paul, "Harkis : la plaie algérienne", in : *Le Nouvel Observateur*, No 1180, 19-25 juin 1987, p. 36.
- MICKSCH J. et M. MILDENBERGER (Réd.), *Chrétiens et musulmans : un dialogue possible - Jalons pour une rencontre*, Fédération Protestante de France, 1983.
- NAHMIA, Richard, "La guerre du foulard", in : *Le Français dans le Monde*, No 321, février/mars 1990, p. 18-20.

- SERANT, Paul, *La France des minorités*, Robert Laffont, Paris 1965.
- TIBI, Bassam, *Die Krise des modernen Islams : Eine vorindustrielle Kultur im wissenschaftlich-technischen Zeitalter*, C. H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung, München 1981.
- UEBERSCHLAG, Roger, "Algérie : L'école, la mosquée et la modernité", in : *Le Français dans le Monde*, No 249, mai/juin 1992, p. 31+32.
- Vatican II : Les seize documents conciliaires*, Texte intégral sous la direction du Révérend Père Paul-Aimé Martin, Collection La Pensée Chrétienne, Editions Fides, Montréal et Paris 1991.
- WEHR, Hans, *A Dictionary of Modern Written Arabic*, Edited by J. Milton Cowan, Third Edition, Spoken Language Services, Inc., New York 1976.
- Le Courrier de l'UNESCO* : 15e siècle de l'Hégire, août-sept. 1981.
- Dossier "Que veulent les musulmans de France?", in : *Le Nouvel Observateur*, No 1272, 23-29 mars 1989, p. 50-59.
- Dossier "Ecole : Le piège religieux" (l'affaire du foulard), in : *Le Nouvel Observateur*, No 1303, 26 oct.-1er nov. 1989, p. 30-40.
- Les Temps Modernes* : L'immigration maghrébine en France, No 452-453-454, mars-avril-mai 1984.
- Dossier "La France des minorités", in : *L'Événement du Jeudi*, No 244, 6-12 juillet 1989, p. 34-69.
- Dossier "France : Faut-il avoir peur de l'islam?", in : *L'Événement du Jeudi*, No 270, 4-10 janvier 1990, p. 38-59.
- Dossier "Spécial immigration racisme : En finir avec les tabous", in : *L'Événement du Jeudi*, No 288, 10-16 mai 1990, p. 60-99.
- Dossier "Enquête sur un monde disparu il y a 30 ans : C'était ça l'Algérie française", in : *L'Événement du Jeudi*, No 383, 5-11 mars 1992, p. 50-79.
- Dossier "Immigrés : Le retour est-il possible?", in : *L'Express*, No 1715, 18-24 mai 1984, p. 18-34.
- Dossier "Immigrés : Qui deviendra français?", in : *L'Express*, No 1842, 31 octobre 1986, p. 11-16.
- Dossier "France terre d'islam", in : *L'Express*, No 1975, 19 mai 1989, p. 32-44.
- Dossier "France-Algérie : 30 ans après l'indépendance, la guerre est-elle finie?", in : *L'Express*, No 2116, 31 janvier 1992, p. 24-43.

Sommaire

De tous temps, la France a été une terre d'immigration, de métissage ethnique et culturel. Elle a toujours su intégrer et assimiler les populations et les influences les plus variées qui sont sa richesse et son originalité et qui fondent et justifient son ambition universaliste.

Or, dans la deuxième moitié de ce siècle, une nouvelle religion s'est développée dans l'Hexagone : l'islam. De nos jours, près de trois millions de musulmans d'origines diverses vivent en France et sont appelés à y rester (qu'ils soient ou non de nationalité française), de sorte que l'islam est devenu la deuxième religion de France. Les musulmans

vont-ils, comme les autres groupes ethniques et religieux, s'intégrer pleinement à la communauté nationale ?

Certains en doutent, jugeant les différences culturelles trop importantes, arguant du fait que l'islam n'est pas une religion européenne et affirmant que sa conception des rapports entre l'individu, la communauté, la religion et l'Etat serait radicalement autre et incompatible avec les principes modernes et en particulier avec le caractère laïque de la République.

Cependant, d'autres battent en brèche cette opinion et cette argumentation et soutiennent au contraire que les musulmans de France vont bien à terme s'intégrer comme toutes les autres communautés et que l'islam deviendra véritablement une religion française. Plusieurs auteurs vont même plus loin et affirment que "L'islam est une chance pour la France et la France est une chance pour l'islam". D'une part, l'islam apporterait une contribution significative à un nouvel élan spirituel et inciterait la France à redéfinir et à actualiser les relations entre les individus, les communautés, les religions et l'Etat, D'autre part, la situation, nouvelle pour l'islam, de religion minoritaire dans une société avancée l'amènerait à une recherche théologique et pratique qui lui permettrait, en se redéfinissant et en se modernisant, d'avoir la place qui lui revient dans la société du vingt-et-unième siècle.